

## PROTOCOLE SANITAIRE

### COLLEGE JULES VERNE

Applicable à compter du 9 novembre 2020

Les modifications apportées au dernier protocole apparaissent **surlignées en jaune**.

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Nous devons accueillir **tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. L'école est obligatoire.

**« Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.**

**Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.**

**De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le responsable d'établissement. »**

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires, sous réserve de la levée du plan VIGIPIRATE "URGENCE ATTENTAT", doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Vous trouverez ci-dessous les numéros de téléphone qui peuvent vous être utiles pour obtenir des renseignements, ainsi que les coordonnées du médecin scolaire et de l'infirmière scolaire :

- Collège : 01.64.60.24.70
- Infirmière Scolaire : Mme Stéphanie CHASSAIN : 01.64.60.24.70
- Médecin Scolaire : Mme Fatia ABDELHADI : 01.60.52.51.00

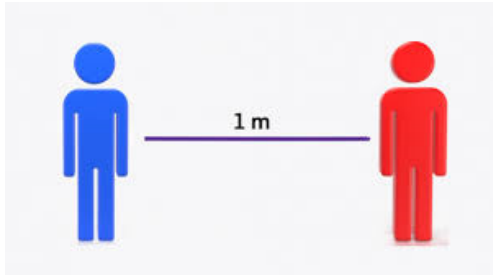


Par ailleurs, merci de nous signaler toute modification de votre numéro de téléphone et/ou de votre adresse mail.

***Nous sommes maintenant en zone rouge donc le port du masque est obligatoire au collège et aux abords de l'établissement.***

## Modalités de fonctionnement du collège

### DISTANCIATION PHYSIQUE



Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas **entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.**

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, **entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).**

### GESTES BARRIERES

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

#### Lavage des mains :



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- **avant et après chaque repas ;**
- **avant et après les récréations ;**
- **après être allé aux toilettes ;**
- **Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.**

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique **entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.**

#### Port du masque :



Pour les collégiens le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos, les espaces extérieurs ainsi qu'aux abords de l'établissement.

**Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.**

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

## **Aération des classes et des locaux :**



L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Elle doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures et dure au moins 15 minutes.

*(Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.)*

## **LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES**

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

Le déroulement de la journée et les activités scolaires sont organisées de façon à limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau).

Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.

## **La circulation des élèves dans les bâtiments :**

les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, chaque classe a désormais sa salle.

Les élèves ne changent de salle que pour certains cours, dans le respect du protocole (les groupes sont constitués d'élèves du même niveau.)

## **Les récréations :**

Les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> sont répartis sur les 2 plateaux de sport, et les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sont dans la cour de récréation « habituelle », divisée en 2.

Afin de limiter les croisements d'élèves, la répartition des salles attribuées à une classe a été pensée pour respecter le circuit le plus court pour accéder à la sortie ; la sortie pour les classes de 6<sup>ème</sup> et les classes de 5<sup>ème</sup> est opposée à la sortie dédiée aux classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ;

## **La restauration scolaire :**

Est désormais organisée en 2 services, avec 2 ou 3 élèves par table en fonction de la dimension de la table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre chaque groupe.

- Les élèves doivent, comme précisé plus haut, impérativement se laver les mains avant le repas,
- Ils passent par groupe classe,
- Le masque n'est enlevé qu'à table,
- Les tables sont désinfectées après le départ de chaque groupe d'élèves.

Afin de mettre en place toutes ces modifications, les horaires ont été ajustés :

| HORAIRES DE COURS |               |                |               |
|-------------------|---------------|----------------|---------------|
| M1                | 8h25 - 9h20   | M1             | 12h50- 13h45  |
| M2                | 9h25 - 10h20  | M2             | 13h50 - 14h45 |
| Pause de 20min    |               | Pause de 15min |               |
| M3                | 10h40 - 11h35 | M3             | 15h00 - 15h55 |
| M4                | 11h40 - 12h35 | M4             | 16h00 - 16h55 |

| OUVERTURE DES GRILLES |               |
|-----------------------|---------------|
| 7h50 – 8h18           | 13h40 – 13h45 |
| 9h20 – 9h25           | 14h45 – 14h55 |
| 10h20 – 10h25         | 15h55 – 16h05 |
| 11h35 – 11h45         | 16h55         |
| 12h35 – 12h45         |               |

## LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé **plusieurs fois par jour**.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé **si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures)**. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise **lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation)**.

## VOTRE ROLE DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIERES

- Bien que votre enfant ait bénéficié d'une formation aux gestes barrières à la rentrée, il est très important que vous continuiez à le sensibiliser à ces gestes et vérifiez régulièrement qu'il les respecte,
- Vous devez lui fournir, en plus du masque, des mouchoirs en papier jetables, qu'il utilise pour ensuite les jeter dans les poubelles, y compris à l'extérieur.
- Vous devez surveiller d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 38 °),
- Vous devez obligatoirement nous déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein de votre foyer en précisant si c'est votre élève qui est concerné,
- En cas d'apparition des symptômes chez un élève ou un personnel nous procédons comme suit :

## CONSIGNES EN CAS DE SYMPTÔMES DE LA COVID-19 AU SEIN DU COLLÈGE JULES VERNE

### SYMPTÔMES ÉVOQUEURS DE LA COVID-19

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, maux de tête intenses ...



### ISOLEMENT IMMÉDIAT DE LA PERSONNE PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES

→ Au sein d'une pièce dédiée, permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile, ou de sa prise en charge médicale



L'adulte porte *obligatoirement* un masque

L'élève porte *obligatoirement* un masque



### RESPECT IMPÉRATIF DES GESTES BARRIÈRES

- Distanciation physique
- Lavage régulier des mains, avec du savon ou du gel hydroalcoolique
- Port obligatoire du masque



### RAPPEL PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT DE LA PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE

Eviter les contacts, consulter le médecin traitant  
ou le médecin de la plateforme COVID-19 /  
L'infirmerie du collège sera prévenu sans délai /  
En cas de signes de gravité, appel du 15



### APPEL SANS DÉLAI DES RESPONSABLES LÉGAUX

Les responsables légaux viennent chercher  
l'élève, et la fratrie le cas échéant, tout en  
respectant les gestes barrières



### NETTOYAGE ET DÉSINFECTION APPROFONDIS DE LA PIÈCE D'ISOLEMENT



### POURSUITE STRICTE DES GESTES BARRIÈRES

*RETOUR DE L'ÉLÈVE EN CLASSE SEULEMENT APRÈS AVIS MÉDICAL DU MÉDECIN TRAITANT*



- Dans l'attente d'un retour des autorités médicales, poursuite de l'application du protocole sanitaire de l'Éducation nationale
- Suivi de la situation par l'infirmière de l'Éducation nationale au sein du collège, information donnée auprès des services départementaux de l'Éducation nationale

En cas de test positif à la COVID-19 : Modalités d'identification et de dépistage des cas contact, et modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires, en lien avec les autorités académiques et territoriales